

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an... 30 fr.
 Six mois... 15
 Trois mois... 8

Poste :
 Un an... 35 fr.
 Six mois... 18
 Trois mois... 10

en s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
 Chez DONGRE et BULLIER,
 Place de la Bourse, 39 ;

A EWIG,
 Rue Taitbout, 10.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
 Réclamés... 30
 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 6.

SAUMUR,

21 Septembre 1877.

Chronique générale.

LE RETOUR.

Les voyages présidentiels sont terminés pour cette année, et le Maréchal, livrant à ses réflexions, peut se rappeler et mettre en parallèle les deux genres d'accueil qui lui ont été faits dans les villes qu'il a parcourues. Ici les acclamations spontanées et chaleureuses des populations impressionnées autour du vaillant soldat dans lequel elles situaient le défenseur de la société ; là, les manifestations hostiles, injurieuses et provocatrices, organisées par les comités occultes de la Révolution siégeant à Paris.

Bien que le Maréchal connaisse parfaitement l'origine révolutionnaire de ces démonstrations factieuses qui lui ont fait monter son calvaire, selon l'expression énergique d'un journal de Bordeaux, et bien que ces démonstrations elles-mêmes n'aient fait que donner un nouveau relief à l'expression des sympathies publiques qui l'ont partout entouré, le Maréchal, nous l'espérons, tirera de ses voyages et des hostilités factieuses mêmes qu'il y a rencontrées, la conviction profonde et la preuve désormais irrécusable qu'il n'a plus devant lui qu'un parti irréconciliable, décidé à toutes les violences pour s'imposer au pays, et contre lequel il est temps de prendre les résolutions et les mesures de défense les plus énergiques.

Les dernières étapes du voyage du Maréchal nous ont fait assister à de curieux incidents.

Ici, le maire de Vendôme assure au chef de l'Etat que la population place tout son bonheur dans la République, pendant que le président du conseil d'arrondissement ajoute que cette même population est ferme-

ment décidée à combattre avec le Maréchal contre les ennemis de la société et de l'autorité.

Là, nous voyons le maire de Châteaudun protester avec une indignation patriotique contre les agissements scandaleux du conseil municipal de cette ville, qui a refusé de recevoir le Maréchal à l'Hôtel-de-Ville, à ce même Hôtel-de-Ville rendu fameux et relevé de ses ruines glorieuses à la suite de l'héroïque défense des habitants pendant la guerre de 1870.

Mais, que l'on ne s'y trompe pas, la Révolution est partout sur pied, partout elle arme, partout elle agit son drapeau, partout elle jette un cri de guerre et souffle ses passions, ses haines et ses projets de destruction universelle.

Elle tient, en ce moment, ses assises solennelles à Gand, où se réunit le congrès socialiste dont nous avons déjà parlé, et dont voici un des derniers échos, que nous recommandons à leurs lecteurs :

« Le socialisme, y est-il dit, veut que le peuple absorbe tout. Etat, provinces, communes, églises, palais, richesses, machines, biens, droits, tout doit être au peuple, et il faut que le peuple soit tout. En dehors du peuple, il n'y a pas de droit, et le peuple-roi doit rester seul sur la terre. Il faut que nous arborions le drapeau rouge et le bonnet phrygien non-seulement sur la salle du Mont-Parnasse, mais sur le beffroi, sur les églises ; sur les hôtels-de-ville, sur les maisons communales, sur les gouvernements provinciaux, sur les hôtels ministériels, sur le palais de la Nation ! Le drapeau écarlate de la République démocratique et sociale doit flotter partout. »

LE MANIFESTE ET LA PRESSE.

On lit dans la *Défense*, sous la signature Henry des Houx :

« Le manifeste du Maréchal est assez clair pour se passer de commentaires. »
 « C'est une réponse péremptoire aux ca-

lommies accumulées depuis trois mois par la presse menteuse.

« La Constitution n'est pas menacée par l'homme loyal qui l'a acceptée. Elle est seulement menacée par les audaces du plus funeste despotisme qui puisse ruiner un pays, le despotisme de la démagogie mené par un homme.

« De même, le Maréchal déjoue toutes les hypocrisies radicales. Cette fois, il ne veut pas que ses ennemis se cachent sous un masque. Il dira qui sont ses amis, et à qui il remet le soin de suivre la politique nationale, dont la France a besoin.

« Enfin il se découvre lui-même et il assume, avec une dignité et une hardiesse admirables, la responsabilité de l'avenir de la France.

« La France est déjà décidée à répondre à cet appel. Mais les ennemis du Maréchal ont pour eux une singulière force. Ils n'ont pas de scrupules ; les mensonges, les calomnies, ne leur coûtent guère. Ils disposent d'une armée disciplinée, qui trouve créance auprès des âmes simples, parce qu'elle flatte tous les mauvais penchants et toutes les passions perverses.

« Si donc, à force de perfidie, les ennemis du Maréchal l'emportaient, que ferait-il ?

« Il a confirmé l'attente que nous avions de son courage. Il a consacré toutes les déclarations que nous avions cru pouvoir tant de fois hasarder, sans craindre d'être démentis. « Son devoir grandira avec le péril. » Il n'acceptera jamais les conditions de la démagogie, et il ne lui concèdera pas une seule de ses prérogatives, pas une minute de son pouvoir constitutionnel.

« C'est ainsi qu'il a répondu au défi de M. Gambetta : ni soumission ni démission.

« Si la Chambre est hostile à l'ordre, le Maréchal gouvernera avec le Sénat.

« Les fonctionnaires sont avertis.

« Et maintenant, nous le répétons, que le pays choisisse entre la paix sociale et tous les bienfaits qui en découlent, ou la prolongation du conflit et des ruines qu'il entraîne. »

et marchant en cadence, la tête tournée vers les idoles.

Derrière venait le rajah de Kourdah avec son armée d'éléphants chargés de leurs *koudahs* (palanquins) bariolés, et la foule innombrable des pèlerins se précipitait de toutes parts pour jeter, devant le dieu des roupies, des pagodes, des noix de coco, pousser le *ruth* sacré, ou se précipiter sous ses roues massives et mourir en regardant l'idole.

Une frénésie enthousiaste s'était insensiblement emparée de cette multitude qui couvrait la plaine jusqu'à l'horizon, formant une sorte d'océan humain dont chaque vague était une tête.

Par instant, le cri de détresse des femmes ou des enfants broyés et foulés aux pieds s'élevait de la foule ; mais il était aussitôt étouffé par le son des trompettes d'argent des bramines, le rugissement des éléphants, les clameurs des pèlerins et les hurlements des fakirs.

Enfin les trois chars atteignirent les murs du temple et disparurent aux yeux des spectateurs.

La musique sacrée se tut aussitôt, l'escarpolette aux chaînes d'airain, dans laquelle les prêtres balançaient les idoles d'or, en les arrosant de poudre rouge et d'eau de rose, s'arrêta subitement, les *devadassi* (bayadères) cessèrent leurs danses sous les portiques, et la foule se dispersa en poussant des cris joyeux.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin, à 9 heures 1/4, sous la présidence du Maréchal.

Le décret de convocation des collèges électoraux a été signé par le Maréchal dans ce conseil et a été remis ensuite à M. de Fourtou.

C'est à tort que plusieurs journaux parlent de l'ouverture des Chambres pour le 3 novembre. Cette date n'a pas encore été fixée ; plusieurs ministres, cependant, se sont prononcés pour le 5 novembre.

Le Manifeste que le chef de l'Etat vient d'adresser au peuple français aura certainement pour résultat de dissiper les équivoques, de rendre impossible tout malentendu, de consolider l'union et l'action des conservateurs contre les révolutionnaires.

Rien ne prouve mieux la valeur du Manifeste du Maréchal, et les résultats qu'il doit nécessairement obtenir, que les colères et la terreur qu'il a produit dans tous les conciliabules des conjurés.

Ils commencent à comprendre maintenant que leur défaite est assurée.

RÉUNION DE LA RUE LOUIS-LE-GRAND.

Tous les chefs des gauches ont eu connaissance dès cinq heures du matin du Manifeste présidentiel.

A neuf heures, l'animation était très-grande au comité de la rue Louis-le-Grand.

Dès dix heures, la réunion convenue était très-nombreuse et discutait aussi vivement que violemment le Manifeste du Maréchal, et parmi les multiples moyens proposés pour amoindrir en province l'effet que cette publication doit avoir, il a été décidé qu'une

Le soleil touchait déjà à son déclin ; les vapeurs jusqu'alors invisibles commençaient à se condenser vers l'horizon, annonçant une de ces pluies froides et pluvieuses dont la dangereuse influence décime chaque année les pèlerins attirés par la fête de *Ruth-Jattra*.

Aussi les riches Indiens auxquels leurs offrandes avaient assuré une cellule dans l'enceinte sacrée, et les Européens qui s'étaient procuré un logement dans la ville, s'empressaient-ils de rentrer ; tandis que la multitude campée près des portiques du temple, dans les bosquets de pipals ou sous des tentes de coton, regagnait plus lentement ses abris, et s'arrêtait par groupes dans la plaine, devant les marchands qui en avaient déjà pris possession : car les fêtes religieuses des Indiens sont aussi des *melas* (foires) auxquelles accourent les trafiquants de toutes les provinces, et où les affaires de commerce occupent tout le temps qui n'est pas donné aux cérémonies sacrées.

La campagne, couverte un instant auparavant de prêtres, de musiciens, de danseuses et d'idoles, était maintenant parsemée de petites boutiques garnies de paganes de Madras, de soieries chinoises, de sachets d'*attar* (essence de roses) venant de Chazypour ou de Delhi.

Çà et là, des habitants de Sonderbonds offraient en vente des tigres et des lions attachés par une simple chaîne à un tamarinier ; des paysans criaient

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

TOLLAR L'INDIEN

Parmi les innombrables fêtes religieuses des Indiens, aucune ne peut être comparée, pour la splendeur, à celles qui se célèbrent en l'honneur de Jaggnauth ou Jaggnaut dans la petite ville de même nom, située entre Calcutta et Pondichéry, sur la côte d'Orissa.

Le territoire entier, à dix lieues à la ronde, y est regardé comme sacré.

Une enceinte carrée renferme environ cinquante temples dédiés à Jaggnauth ou à sa famille, et dont le principal rappelle, pour la forme, ces grands vases de porcelaine qui décorent les comptoirs de nos marchands de tabac. Il a près de soixante-cinq mètres d'élevation, et est orné, sur toutes ses faces, de figures bizarres.

C'est là que se trouve la statue de Jaggnauth, grossièrement ébauché et sans autres mem-

bres que des moignons difformes auxquels les brames attachent, en certaines occasions, des mains d'or.

On renouvelle cette idole de temps en temps, et les prêtres doivent choisir pour cela, dans la forêt, un arbre qu'aucun oiseau de proie n'ait touché. Ils s'en servent pour tailler une nouvelle statue, dans laquelle ils font passer l'esprit de l'ancienne.

Le temple de Jaggnaut renferme quatre mille famille de desservants, parmi lesquels se trouvent cent potiers et cinquante cuisiniers chargés de préparer les vases et les aliments que l'on vend aux pèlerins ; car les prêtres se sont assurés le monopole presque exclusif de la nourriture de ces derniers, en déclarant que les mets préparés dans le temple avaient, sur tous les autres, l'avantage de ne pouvoir être souillés par aucun contact.

Il y a douze fêtes par an à Jaggnaut ; mais la plus célèbre est celle de Ruth-Jattra, qui a lieu vers la fin du mois de juin, et l'on se trouvait précisément aux derniers jours de sa célébration lorsque commença notre récit.

Le grand *ruth* (char) à seize roues, portant le dieu Jaggnaut, avait achevé sa promenade, et se dirigeait vers le temple, suivi des deux autres chars plus petits destinés aux idoles de son père Boloram et de sa sœur Shabudra.

Tous trois étaient traînés par plusieurs centaines d'hommes tenant à la main des rameaux verts

commission de cinq membres préparerait un contre-Manifeste qui sera publié le lendemain du jour où paraîtra le décret de convocation.

Dans le manifeste révolutionnaire on combattrait paragraphe par paragraphe les déclarations du Maréchal. La conclusion de ce factum sera que, quelque soit l'étendue et la limite des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, il devra s'incliner devant la majorité des élus de la nation, attendu que le Président de la République n'en est qu'une délégation et qu'en aucun cas il n'a le droit de se placer au-dessus de la nation.

Comment pourrait-on faire reconnaître, comme les élus de la nation, des députés imposés dans une liste générale à des électeurs, qui par la tyrannie des conjurés n'ont pas le droit de voter et sont condamnés comme affiliés à signer aveuglément, et souvent contrairement à leur opinion, à leurs préférences, le choix des représentants qui leur sont imposés ?

Ce n'est plus l'exercice du suffrage universel.

Les coalisés ont supprimé les électeurs au profit d'un grand électeur.

Les bulletins ne sont plus destinés à choisir des représentants, mais à proclamer la Révolution.

La lettre de M. Grévy à M. de Girardin porte l'empreinte de ce caractère hésitant qui est le cachet particulier de l'ex-président de l'Assemblée. Accepte-t-il franchement la succession de M. Thiers, ou ne l'accepte-t-il que sous bénéfice d'inventaire ?

La charge est lourde à porter, nous en convenons, M. Grévy n'ayant ni toutes les qualités, ni tous les défauts de l'emploi. Il est trop radical pour rassurer les intérêts, et trop tranquille pour plaire aux démagogues de toutes nuances.

C'est un candidat surnuméraire qui n'est pas sûr d'être définitivement accepté.

LE PROGRAMME RADICAL.

« Des élections hostiles, — dit le Maréchal dans sa proclamation, — aggraveraient le conflit entre les pouvoirs publics, entraîneraient l'agitation, et la France, au milieu de ces complications nouvelles, redeviendrait pour l'Europe un objet de défiance. »

Au moment même où le *Journal officiel* publiait cette phrase, paraissait dans la *Lanterne* un article qui venait à point lui donner une justification éclatante.

Que dit, en effet, la *Lanterne*? Le journal de M. Rochefort déclare, avec l'autorité qui s'attache aux paroles d'un républicain aussi chevronné que l'éclairé de Nouméa, qu'une des premières questions qui doivent être posées aux 363 est celle de savoir s'ils acceptent sans réserve tous les postulats du programme radical :

« Voteriez-vous l'amnistie, la suppression du budget des cultes, le service obligatoire pour tous et l'instruction laïque et gratuite ? »

leur *tauna* (1), leur *toll* (2) et leur *katchil* (3); de vieilles femmes colportaient du bois de sandal, du sucre de palmier, des *agapés* (4) ou du bétel (5) préparé, selon l'usage, avec la chaux et la noix d'arec; de jeunes filles offraient des paniers de fruits et des feuilles de palmier nommées *oiles*, sur lesquelles on écrit avec un stylet de fer.

Partout retentissaient les cris d'appel des tateuses habiles à piquer sur le corps des figures ou des emblèmes, les refrains des *sanniasis* avec leurs cymbales, la clochette des *poutchari* chantant au peuple les légendes des dieux indiens, et les prières des fakirs se promenant tout nus au milieu des pèlerins dont ils sollicitaient les offrandes.

Enfin, de loin en loin, apparaissait un Banian exerçant le métier de banquier ou de changeur, et parcourant les boutiques avec sa pierre de touche pour reconnaître les métaux, ses balances, et des sacs de *casches*, de *roupies* ou de *fanams* (monnaies indiennes).

Cette scène variée était dans toute son activité, malgré l'approche de la nuit, lorsqu'une de ces voitures malabares appelées *gadis* tourna l'enceinte sacrée et se mit à traverser lentement la plaine.

(1) Grain qui croît presque sans culture.
(2) Espèce de pois.
(3) Le *katchil* remplace, dans l'Inde, notre pomme de terre.
(4) Sortes de crêpes de riz.
(5) Le bétel est une espèce de polvriar; la feuille a un parfum acre et aromatique.

Si le candidat refuse de souscrire à ces exigences, il faut absolument le repousser.

Tel est l'avis de la *Lanterne*, et naturellement telle est l'opinion du parti radical.

Les candidats seront, par conséquent, obligés de promettre leur adhésion au programme qu'on vient de lire, et, s'ils sont élus, leur premier acte sera de réaliser les engagements souscrits. Or, nous le demandons, le vote de l'amnistie, c'est-à-dire la réhabilitation des communards, n'est-ce pas là une mesure qui, comme le dit le Maréchal, provoquerait les « défiances de l'Europe ? »

Les puissances étrangères voudraient-elles entretenir des relations amicales avec un parti qui rendrait la liberté aux incendiaires des Tuileries et aux assassins des otages ?

Remercions la *Lanterne* de fournir à la proclamation présidentielle un commentaire si opportun et si explicite.

La *République française*, avec la duplicité plus habile qui la caractérise, essayait, l'autre jour, de nous donner le change sur les véritables intentions de ses amis. La *Lanterne* est plus sincère. Grâce au journal de M. Rochefort, les esprits honnêtes du centre gauche sauront maintenant que les tristes aventures dont nous parle le Maréchal ne sont pas des éventualités chimériques, mais qu'elles seraient la conséquence fatale « d'élections hostiles. »

C'est à eux maintenant de voir s'ils doivent préférer le triomphe de la France à celui du radicalisme.

L'ÉTAT DE SIÈGE.

Nous pouvons annoncer aujourd'hui et d'une façon très-affirmative, que si quelques membres du cabinet avaient cru devoir appeler l'attention du Conseil sur l'opportunité de l'état de siège dans quelques départements, le gouvernement a cru devoir y renoncer absolument dès aujourd'hui.

De hautes raisons d'un ordre tout à fait supérieur ont déterminé cette décision.

ENCORE UN 363 TOMBÉ À LA MER.

On se rappelle que lorsque la *Tribune* paraissait elle publia un roman sous un pseudonyme inconnu, mais qui avait eu un très-grand retentissement: les *Mémoires d'un prêtre*.

L'indignation que souleva ce roman fut si grande que le parquet rechercha et trouva l'auteur dans la personne de M. Gagneur, qu'il poursuivit en police correctionnelle.

On se rappelle que le jour des débats, M. Gagneur, député, se présenta à la barre et déclara être l'auteur des *Mémoires d'un prêtre*.

Les poursuites cessèrent, attendu que M. Gagneur, député, était inviolable.

A cette époque, sous le ministère de M. Jules Simon, avec la majorité que l'on connaît, il était à peu près certain que la Chambre refuserait l'autorisation de poursuivre. C'était là un échec pour la justice et, il faut bien le dire aussi, pour la morale publique.

Ce *gadis*, porté sur quatre roues pleines, était surmonté d'un dais en velours, entouré d'une balustrade dorée, et traîné par des bœufs peints de différentes couleurs, selon l'usage, et ayant les cornes ornées de cercles d'or.

Devant marchaient quatre *pions* (1) armés de la canne à pomme d'argent, et derrière venaient deux porteurs de parasols.

L'intérieur du char formait une espèce de divan sur lequel se tenaient assis un Européen et sa fille déjà grande.

Miss Eva n'avait pourtant que treize ans; mais son intelligence et sa beauté précoce perçaient déjà ces limbes de l'adolescence, habituellement dépourvues des grâces de l'enfance et des attraits de la jeunesse.

Récemment envoyée d'Angleterre au docteur Dumfries, elle assistait pour la première fois à une des grandes solennités de l'Inde, et ne pouvait cacher son émerveillement.

— Vous trouvez cela beau, Eva? demanda le docteur Dumfries en souriant.

— Etrange plutôt, mon père, répondit-elle; cela ressemble aux fantastiques constructions que je croyais voir quelquefois, en Angleterre, dans les nuages.

(1) Les *pions* sont des domestiques indiens dont les fonctions sont à peu près les mêmes que celles des chasseurs et des coureurs dans les maisons opulentes d'Europe.

M. Gagneur a cessé d'être inviolable, et le parquet a pensé qu'il ne convenait pas de laisser impuni la publication de l'œuvre immorale qui s'appelle les *Mémoires d'un prêtre*.

M. Gagneur va être traduit devant les tribunaux. Les radicaux ne manqueront pas de dire que c'est en raison de ses opinions politiques que M. Gagneur est poursuivi; mais, dans tous les cas, ses excellentes opinions politiques sont doublées d'opinions morales absolument détestables.

On annonce, pour vendredi ou samedi, la publication du Manifeste électoral attribué à M. Thiers.

Pauvre M. Thiers! maintenant qu'il n'est plus, comme on va le faire causer!

La presse républicaine, qui mène grand bruit de ce document, en augure des résultats que, dans un certain monde politique, on regarde comme fort exagérés.

Le *Courrier des Ardennes* annonce que M. Péronne, candidat républicain dans l'arrondissement de Vouziers, vient d'être traduit en police correctionnelle sous la triple prévention :

D'outrage aux mœurs;
D'outrage à la magistrature;
De faits relatifs à l'exercice du notariat.

Le tribunal, écartant le chef d'outrage aux mœurs, a condamné M. Péronne à 500 fr. d'amende et quatre mois de suspension.

Voilà un candidat singulièrement recommandable.

LETTRÉ DE PARIS.

La France a dévoré avec avidité le manifeste du maréchal de Mac-Mahon, affiché dans toutes les communes.

Je n'ai pas à apprécier ici ce document dont chaque électeur recevra bientôt un exemplaire sous bande à son nom.

Il ne change rien d'ailleurs à la situation respective des candidats vis-à-vis du prochain scrutin.

Après comme avant le manifeste, sur lequel les radicaux semblaient compter pour susciter quelques divisions dans le parti conservateur, après comme avant la mort de M. Thiers qui a surpris le monde politique et parlementaire, les positions prises de part et d'autre ne sont pas modifiées.

Chaque candidat reste à la place qu'il avait choisie.

Les candidats conservateurs avec le Maréchal, les 363 avec M. Gambetta; les uns représentant la politique d'ordre, les autres personnifiant la politique de révolution.

L'heure du scrutin approchant, le Maréchal a voulu que le pays ne se payât plus de mots: il a jugé que les illusions seraient dangereuses; il nous avertit qu'elles pourraient être fatales.

C'est pourquoi il a parlé et séparé formellement les deux camps, celui des conservateurs et celui des révolutionnaires.

— En effet, on y retrouve tous les caprices de l'imagination. L'architecture religieuse des Indiens ressemble à leur croyance, mélange confus de beautés sublimes et d'aberrations misérables.

Vous avez pu juger ici aujourd'hui de la crédulité fanatique de ce pauvre peuple, Eva, et cependant vous n'avez vu que ses moins révoltantes folies.

A la fête du Feu, il y a des pèlerins qui marchent sur des charbons ardents; à celle de Kally, ils se jettent sur des matelas hérissés de poignards; et le nombre de ces fanatiques est si considérable, que la terre est au loin détrempée de leur sang.

Quelques-uns s'enfoncent au-dessus des hanches des crocs de fer, se font enlever à des arbres tournants, et jettent de là, sur les spectateurs, des fleurs effeuillées. Tous regardent ces supplices comme des moyens d'expiation. Je ne vous parle point des femmes se brûlant dans le même bûcher qui consume le cadavre de leurs maris; ces *suttis*, que l'on cite en Europe comme la règle, n'ont jamais été que de rares exceptions, et le gouvernement anglais ne les permet plus. Quant aux tortures que s'infligent les fakirs pour acquérir le renom de *saints*, vous en avez déjà vu des exemples.

— Mais qu'est-ce donc que la religion qui a pu conduire à de tels excès? demanda la jeune fille avec une curiosité mêlée d'horreur.

(La suite au prochain numéro.)

Ainsi prévenus, tous les électeurs qui jetteront dans l'urne un bulletin de vote se rangeront d'eux-mêmes dans l'une ou l'autre armée.

La loyale et honnête parole du Maréchal leur dit :

Tout bulletin qui portera le nom d'un des 363 sera un bulletin de vote révolutionnaire, puisque ces candidats ont pour alliés et pour complices les partisans de la Commune et de toutes les destructions sociales;

Tout bulletin qui portera le nom d'un candidat conservateur sera un bulletin de paix, d'ordre et de prospérité.

Le 14 octobre, il n'y aura pas de place pour un troisième parti, entre ces deux partis extrêmes.

Parmi les 363, il y en a qui se prétendent républicains conservateurs.

S'ils étaient conservateurs, s'allieraient-ils à M. Gambetta, accepteraient-ils sa direction, auraient-ils constamment voté, du 20 février 1876 au 24 juin 1877, dans tous les scrutins parlementaires avec les radicaux, et en votant avec eux auraient-ils accru les forces du radicalisme ?

Est-ce que le député qui vote avec les radicaux, qui accroît les forces du radicalisme, n'est pas lui-même un radical ou un révolutionnaire, puisque le radicalisme est synonyme de révolution ?

Qu'on ne vienne pas nous dire que le radicalisme n'est pas la révolution.

Le radicalisme va au moins, s'il ne va pas au delà, il va au moins jusqu'au programme que M. Gambetta a formulé en 1869 devant les électeurs de Belleville.

Est-ce que ce programme, qui tend à la désorganisation de l'armée, de l'administration et de la magistrature, n'est pas un programme révolutionnaire ?

Est-ce que ce programme, qui dissimule dans l'obscurité calculée de sa logomachie démagogique, la spoliation lente et déguisée, mais certaine, de ceux qui possèdent par le système de l'impôt progressif, n'est pas un programme socialiste, ou même temps que révolutionnaire ?

Le radicalisme, c'est la révolution.

Donc, tout député qui a voté sous la direction de M. Gambetta, le chef du radicalisme, l'auteur du programme de Belleville, est un révolutionnaire, puisqu'il est l'allié, le complice des radicaux qui sont les révolutionnaires de 1877, comme les jacobins étaient les révolutionnaires de 1793.

Les 363 étant tous restés fidèles à leur alliance avec les radicaux sont donc tous des candidats de la révolution. Voter pour eux c'est passer dans le camp des révolutionnaires.

Soumis à cet examen simple et facile, le devoir des électeurs est nettement, clairement tracé.

Ils se demanderont lequel des concurrents en présence offre le plus de garanties à la politique d'ordre intérieur et de paix avec l'étranger.

Le manifeste répond péremptoirement à cette question.

On dit que le Maréchal conspire contre la République, qu'il menace la Constitution.

A défaut du manifeste, qui s'explique très-tranquillement sur ce point, le moindre grain de bon sens suffirait pour réduire à néant cette simple calomnie.

Est-ce que le maréchal de Mac-Mahon peut être ni roi ni empereur, n'est pas politiquement et personnellement intéressé à la durée de l'ordre actuel des choses? Comment songerait-il à renverser une Constitution de laquelle il tient tous ses pouvoirs, tous ses droits, toutes ses prérogatives ?

La vérité est que le Maréchal ne veut que ce que voulait M. Thiers en 1872; il veut que la République soit conservatrice. Les 363 veulent, avec M. Gambetta, qu'elle soit radicale.

Toute la question électorale est là. Aujourd'hui surtout que M. Thiers a disparu de la scène du monde, aujourd'hui que les électeurs trop confiants ne peuvent plus compter sur lui pour enrayer le mouvement radical ou révolutionnaire, s'ils ne veulent ni le triomphe du radicalisme, ni l'avènement de la révolution, les électeurs voteront, sans hésiter, pour les candidats du Maréchal, pour les candidats conservateurs, contre les candidats de la coalition des gauches, contre les candidats de M. Gambetta.

Guerre d'Orient.

Pendant la journée du 18, la tranquillité a régné sur tout le théâtre de la guerre.

Les attaques nombreuses qu'ont fait les Turcs, ces jours-ci, contre la redoute de Grivitz, sont restées sans résultats.

Du côté de Biela, les Russes élèvent de forts retranchements sur la Jantra. Ils veulent ainsi protéger la route de Biela à Plewna et arrêter la marche de Mehemet-Ali dont l'avant-garde est déjà à Burumli, bien au-delà de Biela.

La canonnade continue dans la passe de Chipka; elle est tellement vive de la part des Turcs, que les Russes ne peuvent arriver à réparer leurs fortifications.

Saint-Petersbourg, 19 septembre.
Le *Golos* publie une dépêche ainsi conçue :

« Igdyr, 18 septembre.
« Ce matin, les Turcs ont ouvert le feu de leurs batteries sur toute l'étendue de notre ligne.
« La canonnade a duré jusqu'à midi.
« L'ennemi, s'avancant peu à peu, est descendu des hauts plateaux. »

Bucharest, 20 septembre.

De nouveaux renforts ont été envoyés aux passes de la Chipka, où les Russes se maintiennent dans toutes leurs positions, malgré les efforts réitérés de Suleyman-Pacha.

L'armée du czarévitch reste sur la défensive, se contentant de faire quelques reconnaissances, pour s'assurer des positions occupées par les Turcs. On ne pense pas cependant qu'une tentative soit faite pour reprendre la ligne du Lom, même après l'arrivée de la garde, dont plusieurs régiments sont déjà établis à Biela.

A Plewna, le feu de l'artillerie ne cesse pas, mais aucune attaque sérieuse n'a eu lieu de part et d'autre depuis le 14.

Au dernier moment, le bruit court qu'une grande bataille est engagée aux environs de Biela.

De très-grandes commandes de matériel de guerre viennent d'être faites en Prusse, pour le compte de la Russie.

On en conclut à une prolongation de la guerre.

Belgrade, 20 septembre.

Le gouvernement rappelle les jeunes gens qui étudiaient la médecine et la pharmacie à l'étranger, pour compléter le personnel des ambulances qui laisse encore beaucoup à désirer.

Dans les sphères officielles, on commence à se préoccuper de l'éventualité d'une cessation des hostilités de la part de la Russie pour recommencer la campagne au printemps prochain. Si l'armée russe repassait momentanément le Danube, la Serbie se trouverait donc seule en présence de toutes les forces turques. Cette perspective fait réfléchir même les plus belliqueux.

Ici on considère comme indéfiniment ajournée la proclamation du prince Milan, déclarant la guerre à la Turquie.

La prise de Bilek est confirmée; tous les Monténégrins se dirigent sur Trébinje dont ils comptent entreprendre le siège, malgré les approches de la mauvaise saison.

Péra, 20 septembre.

Un convoi de munitions destiné à Osman-Pacha, avait été enlevé par la cavalerie turque sur la route de Sofia.

Les troupes égyptiennes qui étaient à Yarna ont reçu l'ordre de rejoindre Mehemet-Ali qui se prépare à refouler les Russes jusqu'au delà de la Jantra, menaçant ainsi leur ligne de retraite sur le Danube.

Une confiance entière règne ici sur les résultats de la lutte engagée. En admettant même que les Russes parviennent à s'emparer de Plewna, la mauvaise saison qui va commencer les empêcherait de profiter de leur succès. Leur retraite sur la rive gauche du Danube est considérée comme une chose inévitable.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le général de division de Vouges de Chantefleury, chargé de l'inspection de l'école de cavalerie, est arrivé hier matin à Saumur. Il est descendu à l'hôtel Budan.

Les assises de Maine-et-Loire du 4^e trimestre de 1877 s'ouvriront à Angers, le lundi 19 novembre, et seront présidées par M. le conseiller Monden-Gennevraye, ayant pour assesseurs MM. les conseillers Bazin et Giraud.

Dans la liste des jurés appelés dans cette session, nous remarquons les noms suivants :

MM. Léon Mayaud, propriétaire à Saumur; Jacques-Jean-Baptiste Hervé, propriétaire à Saint-Paul-du-Bois; Prosper-René Maurille, propriétaire aux Cerqueux; Jean-Auguste Renard, propriétaire à Allonnes.

Le maréchal de Mac-Mahon vient d'ordonner, sur le rapport du général Berthaut, que les officiers et assimilés de réserve de tous grades seraient soumis désormais chaque année à une inspection générale. Le ministre de la guerre déterminera par un règlement les conditions dans lesquelles cette inspection sera passée.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* nous communique la dépêche suivante :

« New-York, 20 septembre, matin.
« Une dépression atteindra le nord de la Grande-Bretagne, le 24. Vents forts du sud-est au nord-ouest, pluies, cyclone, traversent l'Atlantique dans la direction du nord des Bermudes, et atteindront probablement les côtes de France et de la Grande-Bretagne le 27. Tempêtes, pluies et vents. »

Angers. — La campagne théâtrale s'ouvrira le samedi 29 septembre par les *Mousquetaires de la Reine*, opéra-comique très-propre aux débuts multiples.

Nous n'avons encore aucun renseignement sur la nouvelle troupe, sauf en ce qui concerne la première chanteuse, artiste fort remarquable, engagée, assure-t-on, à grands frais par M. Chavannes. Nous pouvons ajouter que l'orchestre, reconstitué à nouveau par les soins de l'Association des artistes musiciens, paraît devoir donner toute satisfaction aux amateurs. Un prochain avenir montrera si le nouveau système l'emporte sur l'ancien.

A ce sujet, nous trouvons les lignes suivantes dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Les membres fondateurs de l'Association artistique, désireux de développer à Angers le goût de la bonne musique, de fournir au théâtre un orchestre complet venant augmenter l'éclat des représentations de chaque jour, ont résolu d'associer leurs efforts pour fonder un orchestre complet qui servirait au théâtre pendant la saison d'opéra, qui donnerait en outre une série de vingt concerts pendant l'hiver avec prix accessibles à tous; cet orchestre prêterait en outre son concours aux cérémonies religieuses et constituerait la possibilité d'avoir partout et toujours de bonne musique à Angers. »

Pour arriver à la formation de cet orchestre, M. Chavannes, directeur du théâtre d'Angers, apporte 27,000 fr. (somme qu'il a dépensée pour l'orchestre insuffisant de l'année dernière) et l'Association artistique le surplus, c'est-à-dire une somme à peu près égale. »

La *Revue de l'Ouest* donne les détails suivants sur la réception à Poitiers de la députation des Deux-Sèvres par le Maréchal :

La députation des Deux-Sèvres a reçu du Maréchal l'accueil le plus empressé et le plus cordial.

« Messieurs, a-t-il dit aux habitants des Deux-Sèvres qui l'entouraient, je suis vivement touché de cette manifestation. Je sais que je serais très-bien reçu par les populations de votre département. Je n'ai pu aller, cette année, vous visiter; mais ce qui est différé n'est pas abandonné. Je n'ai pas renoncé à ce voyage. J'irai dans les Deux-Sèvres l'année prochaine. Soyez sûrs que je tiendrai ma promesse. »

M. le Préfet a donné au Maréchal l'assurance qu'il recevrait, dans les Deux-Sèvres, l'accueil le plus chaleureux et le plus enthousiaste. Il a ajouté que les habitants apprendraient avec une profonde satisfaction la promesse que le Maréchal donnait aujourd'hui d'aller visiter leur département.

Un maire d'un chef-lieu de canton a serré la main du Maréchal et lui a dit :

« Ne nous lâchez pas, Maréchal! Vous pouvez compter sur nous, mais nous comptons sur vous. »

« Je ne vous abandonnerai pas, a répondu le Maréchal. Soyez-en certains et ayez confiance en moi. »

Une nouvelle comète. — Une comète vient d'être découverte, dans la nuit de lundi à mardi, à l'Observatoire de Marseille par M. Coggia, dans la constellation de la Grande-Ourse. Cette comète est actuellement télescopique.

AVIS MORTUAIRE.

Les personnes qui n'auraient pas été invitées aux obsèques de M. PAUL GUÉRI-NIÈRE, décédé à Angers, et qui auront lieu demain samedi, à 9 heures du matin, à l'église Saint-Pierre de Saumur, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

Faits divers.

Il n'est pas inutile de faire connaître le chiffre des frais de poursuites que l'Etat est obligé de faire pour le recouvrement de l'impôt dans toute la France :

En 1869, les frais de poursuites étaient en moyenne de 4 fr. 03 pour 1,000 fr. Après la guerre de 1870, les contributions directes ont été augmentées et les difficultés de perception se sont proportionnellement accrues. Les frais de poursuites sont actuellement de 4 fr. 78 pour 1,000 fr. d'impôt direct. C'est donc 0,74 c. d'augmentation.

Il est vrai que ces frais se répartissent inégalement entre les différents départements.

Dans certains départements, l'Etat n'a pas à dépenser plus de 35 centimes pour 1,000 francs, tandis que dans d'autres il faut aller jusqu'à 3 et 4 fr. En Corse, les frais de poursuites atteignent le chiffre de 21 fr. 94 pour 1,000.

Dans 68 départements, le chiffre pour le recouvrement des impôts est au-dessous de la moyenne.

Dans les 20 autres, la moyenne est supérieure à 4 fr. 78. Dans plusieurs départements viticoles, les frais sont relativement élevés : dans le Gard 2 fr. 68, le Var 2 fr. 76, l'Hérault 3 fr. 53, Alpes-Maritimes 3 fr. 60, Bouches-du-Rhône 4 fr. 40, Vaucluse, 4 fr. 40. La ruine des grandes cultures méridionales, les vins et la garance n'est pas étrangère à la situation peu prospère des départements que nous venons de désigner, en ce qui concerne le recouvrement des impôts.

Le Jardin d'acclimatation fait construire en ce moment un manège couvert à l'usage des bédouins.

Sa petite cavalerie se compose actuellement d'une centaine de chevaux nains de Siam, d'Islande, de Corse et des Pyrénées.

Le projet de réorganisation de la louterie en France vient d'être adopté par le conseil d'Etat.

Désormais, les primes seront de 80 fr. pour un loup et pour une louve; de 100 fr. pour une louve pleine; de 40 fr. pour un louveteau de 8 kil., et de 200 fr. pour un loup et une louve ayant attaqué l'homme.

M. Bonnat, le vaillant explorateur du pays des Achantis, sur la côte occidentale de l'Afrique, se propose d'amener à l'Exposition universelle un certain nombre de ces nègres au milieu desquels il vit, et qui, comme les Nubiens, que tout Paris est allé voir au Jardin d'acclimatation, ne manquent ni de beauté, ni d'élégance.

M. Bonnat, on le sait, est actuellement occupé à recueillir et à laver les sables aurifères que roule la rivière Ancobra, dont il est le concessionnaire par acte signé du roi et des chefs d'Apintoe (Côte-d'Or). Les instruments dont il se sert pour faire cette besogne aussi minutieuse que productive, et qui sont dus à l'esprit inventif de M. Bazin, ingénieur, seront représentés à l'Exposition par des spécimens que des nègres Achantis mettront en action.

Des provisions de sables aurifères seront envoyées à Paris par les soins de M. Bonnat, de façon que les Parisiens et leurs hôtes pourront assister, sans aller s'exposer aux dangers du soleil de l'Equateur, aux opérations que nécessite l'exploitation de cette nouvelle source de richesses.

Parmi les productions naturelles les plus curieuses que l'on nous annonce comme devant figurer dans la section américaine de l'Exposition universelle de 1878, se trouve un gigantesque bloc de bois de 20 pieds de diamètre et 46 pieds de long. Ce bloc énorme a été pris sur un arbre de 276 pieds de haut, ayant à sa base 25 pieds de diamètre. D'après les linéaments concentriques du bois, cet arbre, qui a crû dans les forêts voisines du Mississippi, n'aurait pas moins de six cents ans.

LE PONT DE CUBZAC.

Le pont de Cubzac, dont il a été question dans une réponse faite à Bordeaux par le Président de la République, est le plus beau spécimen des ouvrages d'art en ce genre qui soient en France.

Il a été construit en 1840, sous le ministère présidé par M. Thiers. M. le comte Jaubert était alors ministre des travaux publics.

L'élévation du tablier du pont de Cubzac, au-dessus de l'étiage de la Dordogne, est de 28 mètres. Les navires passent à toutes voiles sous ces voûtes gigantesques.

Le tablier suspendu se divise en cinq travées de 100 mètres chacune. Par conséquent, chaque ouverture offre à la navigation une largeur presque égale à celle de la Seine entière au pont des Arls, où sa largeur est de 125 mètres environ.

Sur chaque rive de la Dordogne sont deux viaducs, l'un de vingt-huit, l'autre de vingt-neuf arches, qui relient les levées de terre avec les culées.

La longueur du pont proprement dit est de 550 mètres. En y ajoutant les viaducs, cette longueur est de 1,550 mètres.

Le village de Cubzac, qui a donné son nom à ce pont, a une population de 600 habitants. Il est distant de 43 kilomètres de Bordeaux.

Il y a à Cubzac une curiosité qui a beaucoup d'attrait pour les archéologues. C'est la porte à plein cintre, autrefois flanquée de tours, du château démolí, dit de *Montauban* ou des *Quatre Fils Aymon*, attribué à Charlemagne. Cette vénérable ruine aurait donc onze cents ans.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Chronique Financière.

Bourse du 20 septembre 1877.

Les réalisations des acheteurs ont pris aujourd'hui une vive extension; les contre-partis étant très-difficiles à trouver, il a fallu consentir une large réduction dans les prix. Nos rentes et le 5 0/0 italien ont fléchi de 0,65 centimes environ. On a clôturé à 70.80 sur le 3 0/0, à 105.60 sur le 5 0/0, à 70.85 sur le 5 0/0 italien. La rente italienne servait dit-on de contre-parti à des arbitrages basés sur des ventes de rentes françaises. Il est difficile de le croire en voyant le 5 0/0 italien baisser en même temps que nos rentes. Les fonds égyptiens ont été vivement atteints. Les obligations 6 0/0 ont perdu le cours de 170, lors de la consolidation de la dette égyptienne en novembre dernier on aurait dit-on omis une somme de 112,500,000 fr. Le Crédit foncier a été entraîné par la baisse des valeurs égyptiennes, il a perdu 35 fr. à 670. Cette valeur est devenue une des plus dangereuses de la place. Les fonds anglais étaient fermés à 95 1/2. Les Bourses allemandes étaient plus faibles. Les valeurs autrichiennes ont subi à notre bourse une vive réaction. On est tombé à 587.80 sur les chemins autrichiens, à 65 sur les florins en or, à 510 sur le Crédit foncier d'Autriche. (Correspondance universelle.)

UNE COLONIE FÉODALE EN AMÉRIQUE, l'Acadie, 1604-1710, par M. Rameau, nous présente sous un nouvel aspect l'histoire de ces expéditions et de ces découvertes aventureuses qui excitent l'imagination et frappent le souvenir. Non-seulement il s'agit pour lui d'enregistrer les chroniques et la tradition comme un enseignement salutaire et vénérable que le passé lègue à l'avenir, mais encore cette étude du passé, il en élargit le cercle par la recherche des conditions de la colonisation et de la transplantation des populations européennes en Amérique. Quels mobiles ont entraîné dans cette contrée les premiers colons européens? Quels furent les idées, le but, la manière d'être de ce premier flot d'émigrants qui, durant le XVII^e siècle, quittèrent leurs fermes en France, en Angleterre, en Hollande, pour aller se fixer sur ces rivages septentrionaux, dans ces régions froides et pauvres? Quels ont été les procédés et les formes de ces premières colonies agricoles qui ont été le noyau, le fonds solide des populations euro-américaines? Ces questions élucidées par des documents écrits et certains montrent l'intérêt du point de vue auquel s'est placé l'auteur d'une *Colonie féodale en Amérique*.

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardes, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe,

rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence; le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle ramène les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 89,625.

Avignon, 18 avril 1876.

Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière Du Barry m'a guéri, à l'âge de 61 ans, d'une maladie épouvantable de vingt ans. — J'avais des oppressions les plus terribles et faiblesses à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes

avaient échoué; la Révalescière m'en a sauvé complètement en six semaines.

BOREL, née CARBONNETT, rue du Balai, 11.
Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire).
Monsieur. — Dieu soit béni, la Révalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

J. COMPARET, curé.
Certificat N° 69,719.

HYDROPIE, RÉTENTION. — Trois personnes en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, elle les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, elle produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.
Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Révalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Révalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est
La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c. — Vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et désoxygéné, il est plus agréable, plus digestif et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, s'épaissit est falsifié d'amidon ou fécula indigène. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMAN, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BÉGIN, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — BARRY et C^e, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassini (65).

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été, 11 juin 1877.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — —	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — —	
12 — 30 — —		7 — 29 — —	
6 — 45 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 SEPTEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			60	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	679		50	Canal de Suez	605		10
4 1/2 %			70	Soc. gén. de Crédit industriel et com., 125 fr. p.	640			Crédit Mobilier esp.	595		15
5 %			50	Crédit Mobilier	142		50	Société autrichienne	582		15
Obligations du Trésor, t. payé.			50	Crédit foncier d'Autriche	525			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			50	Charentes, 500 fr. t. p.	155		5	Orléans	327		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			50	Est	625		50	Paris-Lyon-Méditerranée	326		25
1865, 4 %			50	Paris-Lyon-Méditerranée	1010			Est	343		
1869, 3 %			50	Midi	755		50	Nord	328		50
1871, 3 %			371	Nord	1245			Ouest	326		
1875, 4 %			493	Orléans	1063		75	Midi	325		
1876, 4 %			480	Ouest	687		50	Charentes	328		
Banque de France			3105	Vendée, 500 fr. t. p.	1317		50	Yvendée	137		50
Comptoir d'escompte			660	Compagnie parisienne du Gaz	495			Canal de Suez	540		50
Crédit agricole, 300 f. p.			363	C. gén. Transatlantique							
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			360								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 5 juin 1877)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 5 minutes du matin	express-poste
6 — 45 — —	omnibus
9 — 1 — —	omnibus-mixte
1 — 36 — —	soir
4 — 10 — —	express
7 — 15 — —	omnibus
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte
8 — 31 — —	omnibus
9 — 40 — —	express
12 — 40 — —	soir
4 — 44 — —	omnibus-mixte
10 — 28 — —	omnibus

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 40.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, ayoué-licencié à Saumur,
Et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE

Par licitation, aux enchères publiques.

D'UN HOTEL

Cénu sous le nom

D'HOTEL DE LA CROIX-BLANCHE

AVEC SES DÉPENDANCES.

Situés à Fontevault (arrondissement de Saumur).

Cet hôtel, très-bien achalandé, comprenant de vastes dépendances, sera exposé aux enchères sur la mise à prix de dix-sept mille francs.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, le dimanche 7 octobre 1877, à midi.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

MAISON (quatre chambres), jardin de 8 ares 25 centiares, grande cour, 22 ares de terre, sur les Châteaux, rue des Moulins, commune de Saumur;

Plus cave et pressoir, au Petit-Puy, montée de la Rue-Chèvre, avec puits commun.

S'adresser, à Saumur, à M^{me} veuve RAZIN-PÉAN, rue des Basses-Perrières, ou à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

En totalité ou par lots.

JOLIE PROPRIÉTÉ

Sise à la Croix-Cassée, commune de Villebriant;

Comprenant maison de maître et closerie, d'une contenance totale de 2 hectares 31 ares 55 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M^e CLOUARD, notaire. (420)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties, au gré des acquéreurs.
LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LONGCHAMPS

Située dans le bourg de la commune de Neuillé,

Appartenant à M. Henri ROCHER, Consistant en :

1^o Maison de maître en parfait état, belle avenue de tilleuls, rivière empoisonnée, pelouses, bosquets, parc, pépinière, jardins, vignes et prés;

2^o Une métairie à côté, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vergers de pommiers d'un grand produit, prés et bois;

3^o Une lande de 5 hectares environ, couverte d'une grande quantité de beaux sapins propres au travail, située au bas de la côte du Doreur, sur le bord de la grande route de Saumur à Vernantes;

4^o Un beau pré, appelé le Pâtis-du-Port, parfaitement clos, de 1 hectare 75 ares, situé commune de Saint-Lambert-des-Levées;

5^o Un morceau de bois taillis et bruyère, de 1 hectare 30 ares, situé commune de Vernantes;

Le tout forme une contenance totale d'environ 37 hectares.
S'adresser :

1^o A M^e CLOUARD, notaire à Saumur;

2^o A M. COULON-LECONFRE, propriétaire à Saumur, rue du Champ-de-Foire;

3^o A M. BARBIN-MORICET, aussi propriétaire à Saumur. (502)

A VENDRE

Pour cause de santé,

UNE BOULANGERIE

BIEN ACHALANDÉE,

Avec bonne clientèle.

Située à Doué-la-Fontaine.
S'adresser à M. Guichou, qui l'exploite. (471)

A VENDRE

La collection cartonnée de la MODE ILLUSTRÉE, depuis 1860 jusqu'à 1871.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.
S'adresser au bureau du journal.

GRANDS MAGASINS

DU

PRINTEMPS

28, rue de la Tonnelie, 28,
SAUMUR.

MM. BIZERAY ET LECOMTE
donnant une nouvelle extension au comptoir des ROBES et CONFECTIONS, demandent de bonnes ouvrières. — Se présenter de suite.

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPÉCIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit :
N° 16 60 fr. les cent kil.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LAGALL

DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70,

Elève de M. Victor LANGERON.

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX.

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

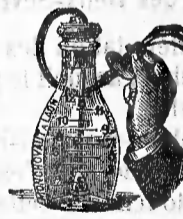
SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES

EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.
Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (220)

AMER PICON
DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médaille à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUS LES CAFÉS
Entrepôt général en France et l'Étranger
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARIENNE



BIBERON POMPE MONCHOYAUT

Fonctionnant aussi bien que de sein de la mère (gratuit).
Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.

Fabrique à Laon (Aisne).
Dépôt général à Paris, rue de Jouv, 7, Pharmacie Centrale de France.
Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-bouteilles.

Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons. (660)

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSIGNATION
du Guano du Pérou
39, FAUBOURG POISSONNIÈRE, PARIS
Seuls Agents en France de la PERUVIAN GUANO CO. L^{td}.
NOUVEAUX CONSIGNATAIRES DU

GUANO DU PÉROU
en vertu du contrat du 7 Juin 1876

VENTE SELON L'ANALYSE
Tarif Réduit.

DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux..... MM. JOSEPH CIVRAC et C^e.
Dunkerque..... LASTRADE DESCANDE et C^e.
Le Havre..... LANGSTAFF EHRENBERG et C^e.
Nantes..... L. RUSSIL et GUIROY.

Saumur, imprimerie de P. GODET.